

PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Le Préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Il sera procédé du 21 novembre 2016 au 20 décembre 2016 inclus à une enquête publique de 30 jours relative à la mise en œuvre d'un ouvrage de protection contre l'érosion littorale sur le site de Montravel, sur la commune de Rémire-Montjoly, dans le cadre d'une concession du Domaine Public Maritime (DPM) en application des articles R.2124-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et L.123-1 et R.122-1 et suivants du Code de l'Environnement

La dite enquête publique, sollicitée par la commune de Rémire-Montjoly, porte sur l'autorisation de mettre en œuvre des ouvrages de défense contre l'érosion maritime sur le site de Montravel, sur la commune de Rémire-Montjoly. La superficie sollicitée du DPM représente une surface totale de 382 m² répartie sur quatre boudins, en géo-composites remplis de sable, positionnés perpendiculairement à la mer. Deux boudins mesureront 40 mètres de long et deux autres auront une longueur de 25 mètres. Le service en charge de ce dossier à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) est le service Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion (FLAG) – Tél : 0594 35 58 16 – 0594 35 05 94 – fax : 0594 35 53 96 – deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr
Le président du Tribunal Administratif de la Guyane a désigné M. Fredy LUCAS commissaire enquêteur titulaire et M. Daniel CUCHEVAL commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier est disponible à la mairie de Rémire-Montjoly, hôtel de ville de Rémire-Montjoly, avenue Jean-Michel – BP 147 – 97 354 Rémire-Montjoly, téléphone : 0594 35 90 00 – fax : 0594 38 21 14 – pendant toute la durée de l'enquête aux horaires suivants : Lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 13 h 45 – mardi et jeudi de 8 h 15 à 12 h 45 et de 14 h 45 à 16 h 15

Un registre d'enquête sera déposé à la mairie pour être tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations sur le projet. Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur : A la mairie de Rémire-Montjoly à l'adresse indiquée ci-dessus ou par courriel : hdv.secretariat.maire@orange.fr - Directement à l'attention du commissaire enquêteur titulaire, M. Fredy LUCAS : fredy.lucas@hotmail.fr

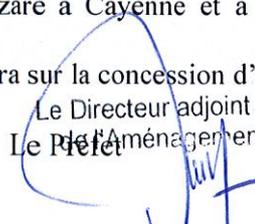
Le commissaire enquêteur titulaire M. Fredy LUCAS recevra le public à la mairie de Rémire-Montjoly de 9 heures à 12 heures les :

- o lundi 21 novembre 2016 et lundi 28 novembre 2016 ;
- o mercredi 7 décembre 2016 - lundi 12 décembre 2016 et mardi 20 décembre 2016 ;

Le dossier, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique sont publiés sur le site internet de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr (accueil – actualités – enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL de la Guyane : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public – enquêtes publiques).

Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui seront déposées un mois environ après la clôture de l'enquête sur les sites indiqués ci-dessus et à la DEAL, service PSSD, unité procédures et réglementation, impasse Buzaré à Cayenne et à la mairie de Rémire-Montjoly.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de la Guyane se prononcera sur la concession d'utilisation du domaine public maritime par arrêté préfectoral.

pm
Le Directeur adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Le Préfet

Didier RENARD